

DECISION PORTANT CONSTITUTION DE JURY DE LA LICENCE *DROIT, ECONOMIE GESTION MENTION ADMINISTRATION ECONOMIQUE ET SOCIALE*

Le directeur du collège *Droit Science Politique Economie Gestion*,

- Vu les articles L712-2, al 4, 5^o et L613-1 du code de l'éducation ;
- Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif à la licence ;
- Vu la délibération N°50 du conseil d'administration de l'université de Bordeaux portant délégation de pouvoir du conseil d'administration aux directeurs de composantes pour la nomination des jurys d'examens en date du 10 avril 2014.

DECIDE

Article 1 : Les enseignant(e)s dont les noms suivent sont désigné(e)s en vue de constituer le jury pour la licence : **Droit, Economie Gestion - 3^{ème} année**
Mention : *Administration économique et sociale*

Nom	Prénom	Qualité	Enseignement(s) assuré(s)
Gaschet	Frédéric	Enseignant-chercheur	Responsable de la licence AES
Carrincazeaux	Christophe	Enseignant-chercheur	Economie industrielle et des organisations
Brouillat	Eric	Enseignant-chercheur	Directeur des études

Article 2 : Monsieur Frédéric GASCHET est nommé en qualité de président du jury

Article 3 : Ce jury est constitué pour les deux sessions d'examens de l'année universitaire 2024-2025.

Fait à Bordeaux, le : 17/09/2024

M. Jean-Christophe Saint-Pau
Le directeur du collège Droit Science
Politique Economie Gestion

